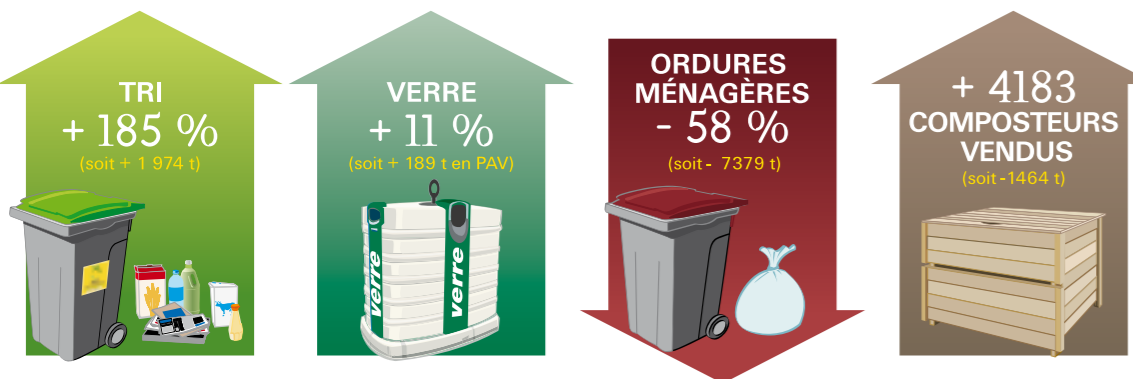


Le SICTOM du Val de Saône en chiffres

Entre 2008, année du début du projet de redevance incitative, et 2012, les efforts de tous ont engendré des résultats encourageants pour la diminution de la production de déchets, en conformité avec les lois Grenelle.

Le volume d'ordures ménagères par habitant a diminué de plus de moitié tandis que les volumes de tri, verre et déchetteries sont en constante augmentation, ce qui conditionne des versements importants pour notre collectivité.

Les nouveaux gestes de tri et de consommation ainsi que l'acquisition de composteurs ont eu pour effet de faire diminuer de près de 20 % le volume total des déchets en cinq ans.



ET SI ON SE COMPARE ?

	SICTOM - 2012	MOYENNE NATIONALE*
ORDURES MÉNAGÈRES	115 kg / hab.	298 kg / hab.
TRI	66,4 kg / hab.	45,9 kg / hab.
VERRE	41,7 kg / hab.	29 kg / hab.

*Derniers chiffres-clés de la production de déchets en France (source : ADEME)

OBJECTIFS DES LOIS GRENELLE POUR 2015 :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kg / hab. / an.
- Augmenter le recyclage des déchets ménagers et assimilés pour atteindre 45 %.
- Augmenter le recyclage des déchets d'emballages et des déchets d'entreprises pour atteindre 75 %.



© Pierre Antoine pour Ecoemballages

Pfff... Trier pour quoi faire ?



TRIER, C'EST PRÉSERVER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre sont fabriqués à partir de ressources naturelles. En triant vos emballages, vous avez la garantie qu'ils seront effectivement recyclés, économisant ainsi des ressources naturelles.

TRIER, C'EST LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, vous pouvez réduire ces émissions.

TRIER, C'EST ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

Produire de nouvelles matières premières à partir de déchets d'emballages ménagers permet d'économiser de l'énergie. En effet, extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Ainsi refondre des cannettes d'aluminium nécessite 95 % d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.

TRIER, C'EST AUSSI SOUTENIR L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI LOCALEMENT

Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la création de 28 000 emplois directs. En 2012, 88 % des matériaux triés ont été recyclés en France.

Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale – 70360 Scey-sur-Saône
tél. 03 84 78 09 52 – fax 03 84 76 03 87
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

Service usagers : tél. 03 84 78 28 61



Directeur de publication : Franck Tisserand • Conception / Mise en page : Version libre 03 84 75 07 92 • Crédits photographiques : Paul Clifton / Stockvault (photo couverture), SICTOM (sauf mention spéciale) • Illustrations (ci-dessus) : Christian Maucler • Imprimé sur Offset Cyclus • Diffusion : 25 000 exemplaires • Décembre 2013 • ISSN 2105-1712



le triporteur

N° 9 – DÉCEMBRE 2013

édito

Franck Tisserand
Président du SICTOM du Val de Saône

Les déchets, on préférerait ne rien savoir de ce qu'ils deviennent. Idéalement, passé le couvercle du container, ce ne serait plus notre affaire. D'autant que l'on paye pour ces matières que l'on abandonne. Ce qui, en soi, n'est pas très plaisant.

Et puis, c'est toujours trop cher de toute façon ! Mais dans le même temps et nourrissant un curieux paradoxe, nombreux sont ceux qui s'intéressent au geste de tri et ont l'envie sincère d'agir en faveur de l'environnement. À condition que... ce soit le moins cher possible, bien entendu. L'expérience de cinq années au SICTOM montre bien que l'intérêt économique est de très loin la première préoccupation des ménages. Agir pour son environnement, accepter une modernisation du service, un changement de pratiques, oui. Mais sans égratigner son équilibre budgétaire familial évidemment. J'appelle ça le progrès soutenable !

L'alchimie consiste donc à améliorer le service, à ajouter des moyens techniques supplémentaires et à absorber les augmentations de taxes et de carburants, tout cela sans répercussion sur les tarifs.

Autant dire que le challenge était de taille. Et pourtant, les efforts de chacun, contraints ou bienveillants, ont permis à ce jour de réussir ce pari un peu fou. Non seulement on a adopté les bons gestes, mais en plus, on réalise des économies ! La mise en place de la redevance incitative, qui a demandé un travail colossal, permet aujourd'hui à plus de 80 % des foyers de payer moins cher, en grande partie grâce à leurs nouvelles pratiques. Pour cela le SICTOM a mis à disposition de ses usagers des moyens de réduire leurs déchets.

Aujourd'hui chacun reçoit sa facture sur laquelle il trouve naturel de pouvoir vérifier le nombre de levées, les dates, le montant au centime près. Une transparence que l'on retrouve jusque dans le traitement des déchets collectés et leur valorisation.

Vous verrez dans ce Triporteur que c'est bien le mode de tarification du SICTOM et vos nouvelles pratiques qui engendrent les progrès et l'évolution du syndicat et donc une modernité inattendue.

Meilleurs vœux !

Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire merci de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de l'année.

Tout le personnel du SICTOM du Val de Saône vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 !

ATTENTION !

La fin de l'année est l'occasion pour les usurpateurs de profiter de la générosité des donateurs.

Afin de limiter de telles impostures, nous vous informons que les agents du SICTOM et de SITA ne vendront pas de calendriers.

Ainsi, si des personnes se présentent à votre porte en se faisant passer pour des agents de collecte, soyez vigilants. Ne les laissez pas rentrer chez vous, ne leur achetez rien. Et surtout, prévenez-nous !



Zoom sur la R437

R437, ça ne vous parle pas ? Alors on vous explique...

La R 437 est une recommandation établie par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et adoptée par nos services afin de préserver la santé et prévenir les accidents de travail des agents chargés de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

LA SÉCURITÉ EST LA PREMIÈRE QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC.

Actuellement, la profession a un taux de fréquence d'accidents important et un taux de gravité élevé, équivalents à ceux du BTP, des métiers du bois et du transport.

Concrètement, un équipier de collecte sur huit encourt le risque d'avoir un accident de travail occasionnant un arrêt.

La moyenne nationale dresse le bilan d'environ 20 accidents graves par mois (avec invalidité permanente) et 10 décès par an.

Sans compter les maladies d'origine professionnelle (troubles musculo-squelettiques, lumbagos, contusions, plaies, entorses...).

EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal, sauf en cas de manœuvre de repositionnement (dans ce cas, l'équipe de collecte doit être dans la cabine, ou à l'extérieur en vue directe du conducteur).

Interdiction de la collecte bilatérale (sauf cas très exceptionnels intégrés au plan de tournée, lorsque tout dépassement ou croisement avec un autre véhicule est impossible).

Signallement et prise en compte des points singuliers et des points noirs dans le plan de tournée (carrefours, voies étroites ou en pentes, impasses, dos d'âne, rues à sens unique, lotissements...).

Application des mesures à prendre en cas de présence de déchets non conformes au type de collecte.

Surveillance médicale renforcée (vaccination contre le tétanos, procédures à suivre en cas de piqûre ou blessure).



Le SICTOM s'agrandit

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes du Val de Semouse (12 communes et 15 000 habitants) a choisi d'adhérer au SICTOM du Val de Saône.

Le SICTOM collecte aujourd'hui près de 60 000 habitants sur environ un quart du département !

L'équipe du SICTOM a donc dû s'agrandir et s'équiper pour faire face aux nouvelles charges de travail. Cinq emplois ont été créés, dont trois en « contrat d'avenir ». Deux camions sillonnent les routes avec une équipe de sept ripeurs et chauffeurs, formant une régie de collecte autonome.



En France, 3 méthodes de facturation

LA TEOM : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Elle concerne la majorité des français, en particulier en milieu urbain, et elle est établie avec la taxe foncière, sur la valeur locative du logement. Ce mode de facturation est le plus désuet et le plus injuste, il surtaxe de nombreuses personnes seules qui vivent dans de grandes maisons et sont contraintes de payer trop.

Ce système ne tient aucunement compte de la production de chacun. La TEOM n'est pas un moyen de prévenir les quantités de déchets et n'incite pas au tri.

Elle a cependant deux avantages indéniables :

- comme elle est assortie aux impôts fonciers, elle ne souffre pas de contestation...
- elle permet aux collectivités qui l'emploient d'avoir des ressources fiscales qui parfois dépassent largement le coût réel de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Le Trésor public lui-même a tendance à promouvoir ce mode de tarification, puisqu'il empoche au passage 8 % de la somme globale pour la facturation.



LA REOM: REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La plupart des communautés de communes adhérentes au SICTOM pratiquaient cette tarification jusqu'en 2011.

Cette redevance est basée sur un prix à l'habitant et sur le nombre de personnes au foyer.

Plus on est nombreux, plus on paye. Dans certaines collectivités, les foyers de quatre personnes paient quatre fois plus que les foyers d'une personne, sans pour autant produire quatre fois plus de déchets ou présenter quatre bacs à collecter... Cela ne traduit pas la réalité.



Il est difficile, avec la REOM, de suivre l'évolution des foyers, les départs et les arrivées, pour établir une facturation juste. Il arrive même que certains foyers soient collectés sans être identifiés pour la facturation.

Avec la REOM, pas d'intérêt à la performance. Qu'on trie ou pas, on paye la même chose !

LA RI : REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative s'impose comme le principe qui s'approche le plus de la réalité.

Il est comparable au service de fourniture de l'eau ou de l'électricité, avec un abonnement qu'on appelle « part fixe », et ensuite un prix à la consommation, qu'on appelle « part variable ».

Les collectivités qui mettent en place ce dispositif doivent avoir des objectifs d'environnement forts et affichés, et doivent mettre à disposition de leurs usagers tous les outils qui vont leur permettre de réussir leur changement de pratiques (bacs de tri, composteurs, etc.).

L'inconvénient, c'est que la facture, qui n'est plus assortie à la taxe foncière, est davantage contestée. Il faut donc se montrer très précis sur la fiabilité des données et sur la qualité de la collecte.

L'avantage, c'est que la facture est représentative de la consommation et des efforts de chacun. Des moyens techniques fiables et précis sont mis en place pour garantir ce service.

La redevance incitative est une obligation réglementaire (Lois Grenelle 1 et 2) : toutes les collectivités devraient adopter ce mode de fonctionnement pour... 2014 !

ET CHEZ NOUS ?

Le SICTOM a pris les devants dès 2009.

Aujourd'hui la redevance mise en place sert de référence à ceux qui veulent en faire autant.

Pour donner un sens à l'abonnement (la part fixe) et éviter les comportements déviants, le SICTOM a adopté le principe des 12 levées minimum.

Il nous reste, ensemble, à améliorer notre service et la qualité du tri.

À présent, les coûts de la collecte sont maîtrisés, y compris pour les années à venir, le tri sélectif en porte-à-porte est instauré et chacun paye en fonction de ce qu'il produit.

Part fixe / part variable

Votre facture est composée :

- d'une part fixe, calculée en fonction de la capacité de votre bac à ordures ménagères.
- d'une part variable qui comptabilise les levées du bac à ordures ménagères. 3 levées par trimestre civil sont obligatoirement facturées à tarif réduit.

Vous pouvez donc présenter votre bac autant de fois que vous le voulez. Les 3 premières levées de chaque trimestre sont à tarif réduit, les levées supplémentaires sont à tarif normal. Et on recommande à chaque trimestre !

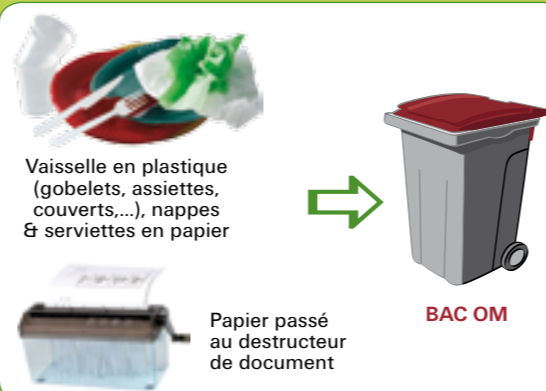


Évolution du coût des ordures ménagères

	2010	2013
1 PERSONNE	de 82 € à 126 €	89 € pour un bac 80 l 112,60 € pour un bac 140 l
3 PERSONNES	de 246 € à 253 €	112,60 € pour un bac 140 l
5 PERSONNES	de 246 € à 422 €	195 € pour un bac 240 l

Vous nous l'avez demandé...

Vous avez été nombreux à nous questionner sur la destination de certains déchets. Des informations contradictoires ont été diffusées, c'est pourquoi nous tenons à faire le point.



On s'adapte !

Afin de faciliter les collectes dans des endroits difficiles d'accès (pour des raisons climatiques, de travaux ou d'isolement) mais également pour proposer des solutions alternatives aux oublis de dépôts ou de déchets supplémentaires, le SICTOM a investi dans de nouveaux matériels.



- 1 LA MINI-BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES**
Se substituant aux camions dans les endroits difficiles d'accès, cette mini-benne de 5 m³ servira également aux « rattrapages » de collectes.
- 2 LE BAC AUTONOME À TAMBOUR RFID**
Grâce à une clé informatique personnelle, les usagers pourront déposer leur sac de 30 l à tout moment dans ce bac de proximité.
- 3 LES BORNES À DÉPÔT VOLONTAIRE**
Vous avez oublié de présenter votre bac le jour J? votre bac est plein? Vous êtes en tourisme fluvial? Pas de panique, ces bornes seront bientôt à votre disposition. Il suffira d'utiliser le badge prévu à cet effet!

Depuis 2002, le SICTOM du Val de Saône gère la post-exploitation du Centre d'enfouissement technique (CET) de Scey-sur-Saône pour 30 ans. Cette ancienne décharge publique, aménagée depuis en alvéoles souterraines, produit chaque semaine de 20 à 50 m³ de jus (dits lixiviats) fortement pollués qui sont actuellement pompés chaque jour puis acheminés aux stations de traitement de Pusey et de Lure pour être dégradés de manière naturelle (oxydation bactériologique).

Afin de réduire l'impact carbone et les coûts importants de ces trajets quotidiens, mais aussi d'anticiper la future réglementation, le SICTOM met en place un dispositif très innovant qui devrait permettre à terme une autonomie du site, le rendant à la fois très rentable et dénué de tout impact environnemental :

Un ozonateur

Dans le premier bassin de décantation, les jus et dépôts vaseux sont brassés afin d'accélérer leur dégradation bactériologique naturelle. Une unité électrique produit également de l'ozone pour éliminer les odeurs et faire baisser le taux de pollution (DCO) de manière curative mais aussi préventive.

Une station de traitement autonome traitant jusqu'à 30 m³ / jour complètera prochainement ce dispositif. Les jus, après traitement, produiront ainsi deux matières résiduelles : une boue réinjectée dans le bassin disposant des ozonateurs qui se dégradera naturellement, puis un liquide très peu pollué, épan-

du sur le site et qui, par gravité, se retrouvera pompé puis traité en circuit fermé.

Si cette expérience est concluante, le SICTOM pourrait acquérir cette station qui serait très vite amortie, et qui offrirait la meilleure solution environnementale



Modernisation dans les déchetteries

DÉCHETS VERTS

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SYTEVOM propose 2 nouveaux services sur le thème des déchets verts :

- **Aide financière à l'achat d'un broyeur pour les particuliers.**
Le SYTEVOM aide les particuliers à acquérir un broyeur d'une puissance minimale de 3000 W ou 4CV, à hauteur de 30 % du montant TTC (aide plafonnée à 450 €, limitée à 1 broyeur par foyer). Le dossier de demande, les critères d'éligibilité et la marche à suivre peuvent être obtenus sur le site internet du SYTEVOM (www.sytevom.org) ou sur demande.

- **Mise à disposition gratuite d'un broyeur aux collectivités.**
Le SYTEVOM a fait l'acquisition de 4 broyeurs à déchets verts pour les mettre gratuitement à la disposition des collectivités (seuls les frais de fonctionnement seront à la charge de la collectivité utilisatrice).

Les collectivités intéressées doivent effectuer une réservation auprès du SYTEVOM ou du SICTOM et une convention tripartite sera établie.

Les bonnes raisons de pratiquer le broyage :

- obtenir du paillis gratuit et de qualité, puis l'utiliser pour votre jardin, vos allées,
- enrichir le sol en humus,
- renforcer l'activité des micro-organismes dans le composteur,
- protéger la terre et les plantes des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent...),
- éviter l'installation d'herbes indésirables,
- maintenir le sol poreux,
- réduire les allers-retours en déchetterie.

À noter également que des travaux sont prévus en 2014 sur le site de la déchetterie de Port-sur-Saône où une plate-forme de déchets verts sera créée.



MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

En mettant en place un contrôle d'accès à ses déchetteries, le SYTEVOM souhaite renforcer la traçabilité des apports en déchetteries et fluidifier le trafic en haut de quai. Les déchetteries d'Esprels et Saint-Sauveur sont en expérimentation depuis novembre 2012. Ce dispositif sera étendu à l'ensemble des déchetteries en 2014. Les particuliers pourront continuer d'utiliser à volonté et gratuitement le service des déchetteries.

BENNE DEDIEE AUX MEUBLES

Le SYTEVOM a été la première collectivité à signer un contrat avec l'organisme Éco-mobilier pour mettre en place cette nouvelle filière. Depuis octobre, les déchetteries de Port-sur-Saône, Pusey et Quincey disposent d'une benne dédiée aux meubles, pouvant recueillir tous les meubles, quel que soit le matériau.

PARTENARIAT RESSOURCERIE

Le SYTEVOM et l'association Res'urgence ont un partenariat pour récupérer les objets réutilisables, et ceci pour l'ensemble des déchetteries. Res'urgence sensibilise son public aux bons gestes afin de permettre la réduction des déchets et répond aussi à une mission sociale et environnementale avec l'emploi de personnel en insertion.

L'association Res'urgence dispose d'un magasin de vente à Scey-sur-Saône, ouvert au public les mercredis et samedis de 13 h 30 à 17 h 30.

Tél. 06 49 33 18 12



VOUS AVEZ ACCÈS AUX 32 DÉCHETTERIES DU SYTEVOM.

NOUS VOUS INVITONS À :

- **PRÉVENIR LA DÉCHETTERIE SI VOUS AVEZ DES GROS VOLUMES À DÉPOSER,**
- **VENIR EN SEMAINE.** Les déchetteries connaissent des pics d'activité le samedi, en saison, par beau temps. Certaines bennes risquent d'être vite pleines, sans aucune possibilité pour le SYTEVOM de les évacuer.
- **NE PAS DÉPOSER PLUS DE 3m³ / JOUR.**

UN RENSEIGNEMENT LIÉ AUX DÉCHETTERIES ?

Appelez le SYTEVOM au : 03 84 76 93 00